

**SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2015**

*Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2015, à 19 h, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.*

Membres présents :

|                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| <i>Églantine Leclerc Vénuti</i> | <i>Francine Chamberland</i> |
| <i>Micheline Bélec</i>          | <i>Alain St-Amour</i>       |
|                                 | <i>Thérèse St-Amour</i>     |

*Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour*

*Membre absent : Denise Grenier*

*La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.*

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*La maire déclare la séance ouverte à 19 h 00*

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10039-2015****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10040-2015****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 13 avril 2015**

*Il est proposé par Francine Chamberland*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 13 avril 2015 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière en y modifiant la quantité à la résolution 10019-2015 comme suit :*

*6 drapeaux 72 x 36'' au coût unitaire de 86.03 \$*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE**

*La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire du Conseil municipal.*



\*\*\*\*\*

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Résolution no : 10041-2015****REGISTRE DES COMPTES À APPROUVER PAYABLE Au 30 avril 2015**

*Il est proposé par Alain St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 30 avril 2015 tels que présentés au montant total de 325 988.99 \$*

*Chèques fournisseurs : C1500086 et C1500093 @ C1500113 = 284 072.31 \$*

*Paiements internet : L1500038 @ L1500045 = 2 699.25 \$*

*Paiements directs : P1500094 @ P1500124 = 39 217.43 \$*

*Chèque manuel :*

*Chèques salaires : D1500199 @ D1500270 = 30 309.35 \$*

**Adoptée**

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10042-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès FQM**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire et un élu (e) à assister au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) qui se tiendra à Québec les 24, 25 et 26 septembre. De payer les frais d'inscription au montant de 695.00 \$ plus les taxes applicables, pour chaque inscription et de rembourser les frais inhérents, sur présentation de pièces justificatives et ce, selon les modalités prévues au règlement sur la rémunération des élus.

- Des montants sont disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-110-30-310 : frais de déplacement et hébergement  
02-110-30-346 : frais d'inscription congrès

- Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10043-2015**  
**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL ET COMPARATIF (Article 176.4 C.M.)**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter pour dépôt le premier rapport semestriel qui compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, selon l'article 176.4 du Code municipal.

Ce document est disponible pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**Résolution no : 10044-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Adhésion au Regroupement des Associations pour la Protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL)**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 40.00 \$ pour l'adhésion au Regroupement des Associations pour la Protection des lacs et cours d'eau des Hautes-Laurentides (RAP-HL).

Cette dépense est affectée au poste budgétaire 02-470-40-494-00.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10045-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Organisation de la journée de la terre et de l'environnement**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense prévue au budget pour l'organisation de la journée de la terre et de l'environnement :

|                  |   |             |
|------------------|---|-------------|
| 02-470-60-610-00 | Buffet journée de la terre et environnement | 500.00 \$   |
| 02-470-60-640-00 | Arbustes journée environnement              | 1 500.00 \$ |

Adoptée

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10046-2015**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de bouées « Protégeons nos lacs »**

Il est proposé par Francine Chamberland

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant de 2 800.00 \$ incluant les taxes, pour l'achat de bouées pour la protection de nos lacs.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-470-60-640-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10047-2015**

**OFFRE D'EMPLOI – Étudiant emploi d'été préposé à l'information et lavage d'embarcations**

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à procéder à l'affichage d'offre d'emploi pour un étudiant emploi d'été à titre de préposé à l'information et lavage d'embarcations.

Ce poste est ouvert conditionnel à l'approbation du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, Section locale 2609 et le salaire est au taux horaire du salaire minimum en vigueur.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**SANTÉ & BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

**TRANSPORT**

\*\*\*\*\*

**URBANISME**

**Résolution no : 10048-2015**

**ADJUDICATION DE CONTRAT – Location de pelle pour démolition de bâtiment**

ATTENDU

Que la municipalité a demandé des soumissions pour la location d'une pelle pour la démolition du bâtiment situé au 8, chemin du Soleil-Levant, à Chute-Saint-Philippe;

ATTENDU

Que nous avons reçu deux soumissions :

Exc. Yves Guénette, S.F.N.C. : 1 206.09 \$ taxes incluses

Brunet & Michaudville inc. : 1 718.88 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit, Exc. Yves Guénette, S.F.N.C. au prix forfaitaire de 1 206.09 \$ taxes incluses.

Les travaux seront faits sous la supervision de l'officier en urbanisme et de l'inspecteur en travaux publics.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10049-2015**

**CESSION DE TERRAIN AUX FINS DE PARC OU DE TERRAIN DE JEUX**

ATTENDU

Qu'en référence au règlement numéro 140 relatif au lotissement, chapitre 3 article 3.2.4, «Cession de terrains aux fins de parc ou de terrain de jeux », paragraphe 2 :

- Le conseil a le choix d'exiger du propriétaire, soit une superficie de 5 %, du terrain, soit 5 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation, soit une partie de terrain et une partie en argent. Sa valeur aux fins du présent article est le produit que l'on obtient en multipliant la valeur établie,

selon le cas, par le facteur du rôle établi conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire et la directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, le contrat de cession de terrain avec Méchants Belges inc., matricule 0161-77-1518.

Il est entendu que la cession de terrain aux fins de parc ou terrain de jeux se fait sans aucune condition.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10050-2015**  
**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À TOURISME LAURENTIDES – ANNÉE 2015-2016**

Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la somme de 519.92 \$ prévue au budget pour le renouvellement de l'adhésion à Tourisme Laurentides 2015-2016.

Une somme a été prévue au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10051-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Appareil photo numérique avec points GPS**

Il est proposé par Alain St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la dépense au montant de 500.00 \$ incluant les taxes, pour l'achat d'un appareil photo numérique avec points GPS, et de 100.00 \$ pour un hygromètre avec température.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-470-60-640-01.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10052-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Renouvellement adhésion Fleurons du Québec – Tarification 2015-2017**

Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le renouvellement de notre adhésion aux Fleurons du Québec pour une période de trois ans au montant de 720.00 \$ plus taxes.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-621-40-494-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**LOISIRS ET CULTURE**

**Résolution no : 10053-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant**

Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 2 000.00 \$ à l'Association des résidents des lacs des Cornes, Pérodeau et Vaillant.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10054-2015**  
**AUTORISATION DE DÉPENSE – Publicité radio et journaux 2015**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le maire à négocier de la publicité radio ou dans les journaux, dans le cadre des diverses activités au courant de l'année 2015, pour un montant ne dépassant pas 2 000.00 \$,*

*Ce montant est prévu aux postes budgétaires 02-701-70-341-00 et 02-701-70-342-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10055-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – Publicité au feuillet paroissial de la Fabrique Notre Dame de la Rive**

*Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rive, au montant de 150.00 \$ pour une publicité dans le feuillet paroissial.*

*Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**IMMOBILISATION**

**Résolution no : 10056-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT – 6<sup>e</sup> versement pour l'agrandissement et rénovation du complexe municipal**

*ATTENDU* *Que les travaux mentionnés à la demande de versement ont été exécutés conformément aux documents du marché;*

*ATTENDU* *Que l'entrepreneur certifie que les montants dus aux sous-traitants et aux fournisseurs pour des travaux ou des matériaux pour lesquels il a reçu paiement leur ont été payés;*

*ATTENDU* *Que l'architecte, M. Pierre-Luc Beaugard, superviseur des travaux, déclare que les montants mentionnés à la demande de paiement lui paraissent conformes aux termes du marché et à l'état des travaux et que le montant de la présente demande est donc payable à l'entrepreneur;*

*EN CONSÉQUENCE* *Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le sixième versement à Constructech M.L. Inc. au montant de 149 802.30 \$*

*Ce montant est affecté au poste budgétaire 23-020-30-722.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10057-2015**  
**AUTORISATION DE PAIEMENT à WSP – Services professionnels du complexe municipal**

*ATTENDU* *Les honoraires forfaitaires au montant de 99 998.00 \$, taxes en sus;*

*ATTENDU* *Qu'un montant de 94 813.16 \$ a déjà été versé;*

*EN CONSÉQUENCE* *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des services professionnels à WSP Canada inc. au montant de 1 621.22 \$, taxes incluses.*

*Un montant est prévu pour cette dépense au poste budgétaire 23-020-31-722.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10058-2015**

**REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT 2<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE (2 de 4)**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le deuxième remboursement du fonds de roulement, pour l'achat du pick-up 2013, à la date anniversaire le 15 mai au montant de 10 686.52 \$.*

*Ce montant est disponible au poste budgétaire 03-510-10-000.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10059-2015**

**AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – Remplacement des lumières DEL**

**ATTENDU** *Qu'il a été convenu, lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2015, de changer les luminaires sodium pour des lumières DEL;*

**ATTENDU** *Que le montant de cette dépense devait être emprunté du fonds de roulement;*

**ATTENDU** *Qu'après analyse, les membres du conseil préfèrent affecter du surplus non affecté à l'excédent accumulé non affecté pour le montant de la dépense, 14 062.00 \$;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'affectation du surplus non affecté 59-110-10 à l'excédent accumulé non affecté 23-710-10-003 au montant de 14 062.00 \$.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10060-2015**

**TRANSFERT DU SURPLUS AFFECTÉ À LA CONSTRUCTION COMPLEXE MUNICIPAL À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU COMPLEXE MUNICIPAL**

*Il est proposé par Francine Chamberland*

*Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'affectation du surplus affecté au complexe municipal 59-131-13 à l'excédent de fonctionnement affecté au complexe municipal 23-810-00-003 au montant de 81 532.70 \$.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10061-2015**

**AUTORISATION DE DÉPENSE – Frais de déplacement du réseau téléphonique**

**ATTENDU** *Qu'à la demande d'Hydro-Québec, Télébec a dû procéder au déplacement du réseau téléphonique dans la nouvelle bâtisse du complexe municipal;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des frais encourus pour procéder à ces travaux au montant de 3 035.21 \$.*

*Cette dépense est affectée au poste budgétaire 23-020-30-722.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10062-2015**

**RETOUR AU SURPLUS LIBRE de l'affectation du surplus affecté de la phase 1 – Électricité à la Baie des Canards, non utilisé**

**ATTENDU** *Que la Municipalité a l'obligation de retourner les montants non utilisés affectés à un projet spécifique;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de retourner le montant non utilisé 7 034.00 \$, à la 1<sup>ère</sup> phase du projet à la Baie des Canards consistant à y rendre une ligne électrique, de l'affectation du surplus affecté à la phase 1, 59-131-15 au surplus accumulé non affecté 59-110-10.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10063-2015

APPEL D'OFFRES – Travaux à la caserne

ATTENDU Qu'un montant de 24 000.00 \$ est prévu au budget pour des travaux à la caserne incendie;

ATTENDU Que pour les travaux suivants, nous devons procéder par appel d'offres :

- Installer porte coupe-feu entre la caserne et le garage (structure)
- Construire une salle de bain (travaux de plomberie et de structure)
- Acheter un séchoir à tuyaux électrique (travaux électriques)
- Installer un système électrique pour la porte de garage devant le 905 (travaux électriques et l'installation obligatoire par le vendeur licencié du produit)

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Micheline Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres pour les travaux ci-haut mentionnés.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10064-2015

APPEL D'OFFRES – Services professionnels taxe d'accise

ATTENDU Qu'avec le Programme TECQ 2014-2018, la municipalité reçoit un montant de 633 731.00 \$ et que la municipalité doit participer à la hauteur de 28.00 \$ par habitant (912) selon le décret de population en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014, donc, un montant de 127 680.00 \$, pour un montant total de 761 411.00 \$ à investir dans nos chemins municipaux;

ATTENDU Qu'à une rencontre du comité de voirie, six chemins ont été ciblés prioritaires pour les travaux taxe d'accise Programme TECQ 2014-2018 :

- Tronçon chemin de la Santé sur +/- 4 km
- Chemin du Progrès de la 311 allant au Lac-Saint-Paul à la limite de Lac-des-Écorces;
- Chemin Tour du lac David Nord sur 0.5 km
- Montée des Chevreuils
- Côte des Merises sur +/- 0.5 km.
- Chemin du Marquis sur +/- 0.5 km

ATTENDU Que pour l'évaluation des travaux et l'assistance technique, nous avons besoin de l'expertise de professionnels;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Francine Chamberland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres pour les services professionnels dans ce dossier.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10065-2015

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de matériaux et fabrication de la croix au belvédère

ATTENDU Que suite à un estimé de travaux pour la fabrication de la croix :

|   |             |
|---|-------------|
| - Achat d'une tour de métal             | 400.00 \$   |
| - Aluminium pour bras                   | 300.00 \$   |
| - Fixation dans le roc                  | 1 000.00 \$ |
| - Location de machinerie et équipements | 1 800.00 \$ |
| - Autres +/-                            | 150.00 \$   |

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la fabrication de la croix du belvédère pour un coût approximatif de 3 650.00 \$ plus le temps des employés aux travaux publics évalué à environ 2 à 3 jours de travail.



*Adoptée*

\*\*\*\*\*

Résolution no : 10066-2015

AUTORISATION DE PAIEMENT – Jugement rendu dans le dossier Pelouses des 3 Vallées

*ATTENDU* Que suite à une poursuite à la Cour du Québec, division des petites créances par Pelouses des 3 Vallées pour un montant de 3 023.19 \$;

*ATTENDU* Que le Jugement rendu par l'Honorable Denis Lapierre, cause 560-32-004271-140, condamne la Municipalité à payer à la demanderesse la somme de 1 210.07 \$ avec les intérêts au taux légal de 5 % l'an majoré de l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du Code civil du Québec, et ce, à compter du 23 août 2014, date d'échéance de la mise en demeure P-5;

*De plus, payer ses frais judiciaires au montant de 187.00\$;*

*ATTENDU* Qu'en date du 11 mai, les intérêts s'élèvent à 51.92 \$ et qu'un montant de 0.20 \$ par jour s'additionne jusqu'à l'émission du chèque;

*EN CONSÉQUENCE :* Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement au montant de 1 210.07 \$, plus les intérêts dus au jour du paiement et de payer les frais judiciaires au montant de 187.00 \$.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

*Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des fonds suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.*

\*\*\*\*\*

**AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**RÈGLEMENT**

Résolution no : 10067-2015

RÈGLEMENT numéro 265-2015 ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS INUTILES OU DÉSUETS

*ATTENDU* Que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe a adopté au cours des années divers règlements et résolutions amendant certains articles de règlements;

*ATTENDU* Que ces règlements et résolutions sont désuets et inutiles;

*ATTENDU* Que la Municipalité procède à l'abrogation de ces règlements, résolutions ainsi que tous les amendements à ces règlements et résolutions;

*ATTENDU* Qu'un avis de motion a été déposé à la séance ordinaire du 13 avril 2015;

*EN CONSÉQUENCE* Le conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long rédigé.

**ARTICLE 2** Les règlements suivants sont abrogés :

- 2.1 Le règlement numéro 1 relatif à l'arrondissement de voirie adopté le 4 mai 1942;
- 2.2 Le règlement numéro 3 relatif à l'entretien du chemin Gouin adopté le 4 mai 1942;
- 2.3 Le règlement numéro 4 relatif aux travaux et entretien du chemin lot 29,



*rang nord-ouest, canton Moreau, adopté le 4 octobre 1943;*

- 2.4 *Le règlement numéro 6, relatif aux dépenses de 1946, adopté le 8 avril 1946;*
- 2.5 *Le règlement numéro 7 relatif à l'entretien du chemin des lots 1 à 35 du rang nord-ouest, canton Moreau, adopté le 2 février 1948;*
- 2.6 *Le règlement numéro 8 relatif à l'ouverture du chemin, hiver 1951-1952, de la partie du rang sud-est, lot no. 1, 2, 3, 19 et 20, du rang VI, les lots 5 à 31 inclusivement du rang VII et le rang V, les lots no 23 à 31, dans le canton Rochon, adopté le 4 février 1952 (PV 50-51);*
- 2.7 *Le règlement numéro 9 relatif à l'entretien des chemins d'hiver, hiver 1959-1960, adopté le 20 décembre 1959;*
- 2.8 *Le règlement numéro 10 relatif aux travaux d'hiver (Programme d'encouragement) adopté le 20 février 1961;*
- 2.9 *Le règlement numéro 11 relatif au débroussaillage « travaux d'encouragement », adopté le 6 novembre 1961;*
- 2.10 *Le règlement numéro 12 relatif à l'emprunt pour achats dans le cadre de la prévention des incendies, adopté le 4 avril 1962;*
- 2.11 *Le règlement numéro 13 relatif au changement de la date des élections, adopté le 5 novembre 1962;*
- 2.12 *Le règlement numéro 14 relatif à l'emprunt dans le cadre du Programme des travaux d'hiver, adopté le 17 novembre 1962;*
- 2.13 *Le règlement numéro 15 relatif aux travaux (Programme d'encouragement 1963-1964), adopté le 19 octobre 1963;*
- 2.14 *Le règlement numéro 17 relatif aux travaux (Programme d'encouragement 1964-1965), adopté le 26 octobre 1964;*
- 2.15 *Le règlement numéro 18 relatif aux travaux (Programme d'encouragement 1964-1966), adopté le 7 janvier 1965;*
- 2.16 *Le règlement numéro 19 relatif aux rôles d'évaluation des propriétés adopté le 2 mars 1965;*
- 2.17 *Le règlement numéro 20 relatif aux travaux (Programme d'encouragement) adopté le 12 octobre 1965;*
- 2.18 *Le règlement numéro 21 relatif aux travaux (Programme d'encouragement) adopté le 21 novembre 1966 (PV 371-372);*
- 2.19 *Le règlement numéro 23 relatif aux travaux (Programme d'encouragement 1967-1968) adopté le 15 janvier 1968 (PV 420-422);*
- 2.20 *Le règlement numéro 26 relatif à l'achat d'une niveleuse, camion 4X4 pour un emprunt de 55 000.00 \$, adopté le 9 juin 1975 (PV 271-272);*
- 2.21 *Le règlement numéro 26 amendé clause 8 et 8a, relatif à l'achat d'une niveleuse, camion 4X4 pour un emprunt de 55 000.00 \$, adopté le 21 août 1975 (PV 286-287);*
- 2.22 *Le règlement numéro 27 relatif à l'établissement d'une bibliothèque municipale en société avec la Bibliothèque Centrale de Prêts de l'Outaouais, adopté le 15 décembre 1975 (PV 326);*
- 2.23 *Le règlement numéro 31 relatif à une taxe spéciale de voirie adopté le 7 février 1977;*
- 2.24 *Le règlement numéro 33 relatif aux ponceaux d'entrées privées, adopté le 1er mai 1978;*
- 2.25 *Le règlement numéro 34 relatif au Projet Canada Travail phase 3, adopté le 11 septembre 1978;*
- 2.26 *Le règlement numéro 35 relatif à l'autorisation d'un emprunt temporaire par la Commission municipale de Québec adopté le 13 novembre 1978;*
- 2.27 *Le règlement numéro 36 relatif à la subvention pour chemin côte l'Émerise numéro 76-42-42, adopté le 13 novembre 1978;*
- 2.28 *Le règlement numéro 36-1 relatif à la subvention numéro 647-76-42 pour amélioration de divers chemins, adopté le 13 novembre 1978;*
- 2.29 *Le règlement numéro 37 relatif à la vente de terrains municipaux, adopté le 5 février 1979;*

- 2.30 *Le règlement numéro 39 relatif au règlement d'emprunt par billets pour facture Sodemo, adopté le 7 mai 1979;*
- 2.31 *Le règlement numéro 40 relatif au règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion et d'une épandeuse, adopté le 7 mai 1979;*
- 2.32 *Le règlement numéro 40A relatif à l'achat d'équipement municipal (camion), adopté le 9 juillet 1979;*
- 2.33 *Le règlement numéro 41 relatif à l'achat d'équipement municipal (épandeuse), adopté le 6 août 1979;*
- 2.34 *Le règlement numéro 42 relatif au projet d'aménagement à Chute-Saint-Philippe numéro 3223 HHO, adopté le 4 février 1980;*
- 2.35 *Le règlement numéro 49 relatif au service des incendies, adopté le 1er mars 1982;*
- 2.36 *Le règlement numéro 52-83 relatif au Régime d'assurance collective pour le personnel-cadre, adopté le 7 mars 1983;*
- 2.37 *Le règlement numéro 56 relatif aux travaux de subvention MTQ, adopté le 3 décembre 1984;*
- 2.38 *Le règlement numéro 57 relatif au Transport adapté, adopté le 4 mars 1985;*
- 2.39 *Le règlement numéro 59 relatif aux travaux d'amélioration de chemins, adopté le 3 septembre 1985;*
- 2.40 *Le règlement numéro 62 relatif au Transport adapté région de Mont-Laurier et abrogeant le règlement numéro 60, adopté le 6 janvier 1986;*
- 2.41 *Le règlement numéro 66 relatif à l'entente intermunicipale concernant la réalisation de travaux en matière d'urbanisme et de zonage avec la MRC d'Antoine-Labelle, adopté le 2 mars 1987;*
- 2.42 *Le règlement numéro 69 relatif aux élections et référendums, adopté le 8 septembre 1987;*
- 2.43 *Le règlement numéro 70 relatif au numérotage des maisons et bâtiments, adopté le 5 octobre 1987;*
- 2.44 *Le règlement numéro 77 relatif à un emprunt à long terme pour l'achat d'un camion avec équipement à neige et benne à bascule, adopté le 16 novembre 1988; modifié par résolution 2847 le 23 janvier 1992;*
- 2.45 *Le règlement numéro 80 relatif à l'entente intermunicipale à la réalisation de travaux en matière d'aménagement et d'urbanisme, adopté le 6 mars 1989;*
- 2.46 *Le règlement numéro 92 relatif au règlement d'emprunt à long terme pour achat et rénovation d'un bâtiment, adopté le 7 octobre 1991;*
- 2.47 *Le règlement numéro 98 relatif à l'entente intermunicipale à la réalisation de travaux en matière d'aménagement et d'urbanisme, adopté le 5 octobre 1992;*
- 2.48 *Le règlement numéro 101 relatif aux travaux de voirie, 1<sup>ère</sup> partie, adopté le 7 juillet 1993;*
- 2.49 *Le règlement numéro 102 relatif aux travaux de voirie, terminés, adopté le 7 septembre 1993;*
- 2.50 *Le règlement numéro 110 relatif au règlement d'emprunt terminé pour l'achat d'une niveleuse, adopté le 1er mai 1995;*
- 2.51 *Le règlement numéro 114 relatif aux travaux en matière d'aménagement et d'urbanisme, adopté le 1er avril 1996;*
- 2.52 *Le règlement numéro 115 relatif aux travaux de voirie, projets 1 et 3 terminés, adopté le 6 mai 1996;*
- 2.53 *Le règlement numéro 116 relatif aux travaux de voirie, projet 2 terminé, adopté le 5 août 1996;*
- 2.54 *Le règlement numéro 117 relatif à l'entente intermunicipale concernant les mesures d'urgence et le plan d'aide mutuelle en cas de sinistre majeur, adopté le 5 août 1996;*
- 2.55 *Le règlement numéro 199 concernant la circulation et le stationnement, remplaçant le numéro 68, adopté le 14 juillet 2008;*

**ARTICLE 3**

**RÉSOLUTIONS ABROGÉES**

- 3.1 Procès-verbal du 16 juin 1949, page 6 et 7 – Amendement au règlement numéro 3 : Le procès-verbal du chemin de front des lots # 2 à 5 du rang 7 du canton Rochon dressé le 30 août 1949, homologué par le conseil le 16 septembre 1949, soit et est par le présent amendement abrogé à toutes fins.
- 3.2 Procès-verbal du 4 décembre 1950, page 29 et 30 relatif au règlement numéro 3 : abrogation.
- 3.3 Procès-verbal du 18 janvier 1989, page 616-617, modification de concordance au règlement 77;
- 3.4 Procès-verbal du 18 janvier 1989, page 617, mode de financement du règlement 77;
- 3.5 Procès-verbal du 17 décembre 1991, page 826-827, modification au règlement 92;
- 3.6 Procès-verbal du 23 janvier 1992, page 833-834, modification aux règlements 77 et 92;
- 3.7 Procès-verbal du 30 janvier 1995, page 1020, modification au règlement d'emprunt numéro 92 pour fins de refinancement;
- 3.8 Procès-verbal du 28 septembre 1995, page 1057, modification au financement du règlement d'emprunt numéro 110;
- 3.9 Procès-verbal du 10 octobre 2000, page 1436, refinancement d'emprunt pour le règlement numéro 110.

**ARTICLE 4**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

*Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi;*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ** À la séance régulière du 11 mai 2015, adopté à l'unanimité des membres présents, par la résolution 10067-2015, sur proposition de Micheline Bélec.

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Ginette Ippersiel,  
Directrice générale, Sec.-trés.

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| <i>Avis de motion</i>        | 13 avril 2015 |
| <i>Adoption du règlement</i> | 11 mai 2015   |
| <i>Avis de publication</i>   | 12 mai 2015   |
| <i>Entrée en vigueur</i>     | 12 mai 2015   |

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**VARIA**

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Début : 19 h 24*

*Fin : 19 h 29*

*Personnes présentes : 7*

\*\*\*\*\*

**Résolution no : 10068-2015**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Thérèse St-Amour  
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 11 mai 2015 tel que rédigé par la directrice générale.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

*L'ordre du jour étant épuisé*

**Résolution no : 10069-2015**  
**FERMETURE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti  
Et résolu à l'unanimité de clore la séance*

*Adoptée*

*Il est 19 h 34*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière*

- *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté séance tenante, le 11 mai 2015 par la résolution # 10068-2015*